



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 28 juin 2019

NIVEAU 3 DU PLAN CANICULE

LE PREFET INTERDIT LA TENUE DES 24 HEURES ROLLERS DU MANS

Au regard de l'épisode de canicule intense qui touche actuellement notre département et des fortes températures encore attendues ce weekend*, le préfet de la Sarthe a pris la décision, par arrêté préfectoral en date du 28 juin 2019, d'interdire la tenue de l'épreuve d'endurance des 24 Heures Rollers prévue sur le circuit Bugatti au Mans à compter du samedi 29 juin 20h.

Cette décision est prévue dans le Code du Sport : Art L331-2 : « *L'autorité administrative peut, par arrêté motivé, interdire la tenue de toute compétition, rencontre, démonstration ou manifestation publique de quelque nature que ce soit, dans une discipline ou une activité sportive lorsqu'elle présente des risques d'atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou à la santé des participants* ».

Le préfet a en effet pris cette décision au regard des risques pour la santé des participants à cet évènement.

* *Températures attendues samedi les plus élevées depuis le début de cet épisode de canicule en Sarthe*